Réunion du conseil municipal / Compte-rendu
Lundi 15 Janvier 2024
20h00 – Salle du Conseil de la Mairie

Présents :	BERGER Alain, PELLET Valérie, BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, JOLY Bernard, GIRARD Sophie, BALLY Liliane, COUTURIER Alban, CUSIN Cécile, FERLET Dominique, MICHA Abigaël, GARNIER Vincent
Pouvoirs :	De FROMENTOUX Cyril à GIRARD Sophie
Absents / Excusés :	CLOPET Sylvain, DOUCELIN Romain, FERRARO Cindy, LAURENT Catherine, PRIEUR- DREVON Elise
Secrétaire de séance :	JACOLIN Jocelyne
Prise de notes par :	GUILLOT-ARMANET Dorine

Ordre du jour
1- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2023 2- Point sur les travaux en cours 3- Urbanisme 4- Délibérations : Tableau des effectifs 5- Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux conseillers de rajouter lors de cette séance deux délibérations à l'ordre du jour.
Voici ci-après ces deux délibérations :

- Retrait du groupement de commande,
- Enfouissement BT/TEL, Chemin de l'Etang.
- Rénovation énergétique et changement du chauffage de la salle polyvalente

La demande du Maire est accordée par l'ensemble du conseil municipal.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2023

Approuvé à l'unanimité

2) Point sur les travaux en cours

▪ VOIRIE

- **ATP** : la mairie a fait une demande de devis pour des filets pare-ballon (suite à la sollicitation du club de foot l'ECBF). Ce devis comprend le matériel et la pose, pour un montant de 5 547€/HT, soit 6 750€/TTC.

- A la même entreprise, la mairie a demandé un autre devis concernant les plateformes des points d'apports volontaires (P.A.V.) :

- Cimetière d'Eclose : ajout de deux containers supplémentaires, un à verre et un à cartons,
- Mairie de Badinières : ajout d'un container à cartons.

Coût total : 3 248€/HT, soit 3 897€/TTC.
Ce dernier devis est soumis à la validation de l'ensemble du conseil, dont l'accord est unanime.

▪ GROUPE SCOLAIRE

- **PRISM** : l'entreprise a réalisé des travaux pour la reprise de l'étanchéité des plafonds (toiture). Pour le moment, les techniciens n'ont pas encore repris les plaques de BA13 de la cantine (ventilation). Le Maire va les relancer pour savoir quand l'intervention aura lieu.

- **DESAUTEL** : l'entreprise est intervenue pour le contrôle obligatoire des extincteurs, la mairie a reçu une proposition commerciale pour le remplacement des extincteurs de plus de 10 ans. Le coût des changements est de 2 382 €/HT, mais celui-ci est jugé trop onéreux.
Le Maire propose une mise en concurrence des entreprises pour comparer les tarifs. Il propose également une solution par l'intermédiaire d'un partenariat avec les autres communes avoisinantes en mutualisant les contrôles (Commission Mutualisation CAPI).

- Salle de sieste : L'enjeu est le nombre des places dans le dortoir (la capacité actuelle est de 36 couchages), par conséquent tous les enfants de moyenne section (M.S.) ne peuvent pas faire leur sieste.
Un point sur la réglementation en vigueur : aucune obligation pour les enfants M.S. concernant le fait de faire la sieste dans une pièce dédiée à cela.
La solution proposée, serait d'acheter des couchettes plus petites que celles actuellement. La commande d'achat de ces couchettes supplémentaires est en cours de traitement, livraison prévue prochainement.

- **SALLE POLYVALENTE**

KALEO : cette entreprise doit faire parvenir leur projet d'Etude de faisabilité pour la chaufferie bois (P.A.C.) de la salle polyvalente.

- **BATIMENT ARC-en-CIEL**

E2S : la mairie a reçu un devis de maintenance pour le chauffage et la ventilation (P.A.C.) du bâtiment, valeur du devis : 1 600€/HT par an. Le montant est jugé élevé, donc une autre demande de devis est réalisée auprès de l'entreprise CHAUDI+ (le devis est en cours d'examen).

- **DIVERS**

APAVE : intervient pour les contrôles électriques jusqu'au 24 janvier 2024.

3) Urbanisme

Déclarations préalables

CONSTANT Alain – DP 038 152 23 10047 déposée le 11/12/2023 – 25 Impasse Champ Siboud – parcelle A 0732 – Installation de 10 panneaux photovoltaïques en surimposition -> **Accordée**

CECILLON Nicolas / STOCCHI Audrey – DP 038 152 23 10048 déposée le 14/12/2023 – 1040 Route des Planches – parcelle A 828 – Agrandissement du garage existant de 19 m2 -> **Accordée**

SABIL Medhi – DP 038 152 23 10049 déposée le 27/12/2023 – 245 Route de Pra-Rey – parcelle D676 – Pose d'une fenêtre de toit (couleur noir), côté Est de la toiture (dimension 114 x118) -> **Accordée**

Copropriété RD 2210 / BOMBARD Théo – DP 038 152 24 10001 déposée le 05/01/2024 – n°2311, 2313, 2315, 2317, 2321, 2325, 2327 RD 1085 – parcelle 024 AB 0145 – Réfection de toiture (couleur rouge nuancé), bandeau et frisette en PVC blanc en dépassé et chenaux en zinc -> **Accordée**

Permis de construire

-Rencontre de Xavier LAURENT (NEXITY) pour le tènement PORCHER : il demande des précisions sur le dossier, notamment sur la possibilité de construire des logements individuels (le descriptif dans le dossier OAP n'est pas précis, donc il demande davantage de détails). Le Maire doit contacter le cabinet URBA 2P sur ce point.

-PLU : en cours de consultation par les personnes publiques associées. Il faut passer par la CDPENAF, présentation le 15 février 2024 (avec services de l'Etat et Chambre d'Agriculture, etc).

4) Délibération

Délibération n°24/01.15/01 – Tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'une des innovations de la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir les Lignes directrices de Gestion,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivants au 1er janvier 2024 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	1 poste à 35.00h
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 31.50h
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 25.00h
Adjoint administratif		1	1 poste à 28.00h
TOTAL		**4**	

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoints Techniques	C	**5**	5 postes à 35.00h
		1	1 poste à 30.50h
		1	1 poste à 23.00h
		1	1 poste à 20.00h
TOTAL		**8**	

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE SOCIALE			
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	1	1 poste à 35.00h
TOTAL		**1**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er janvier 2024,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2024 de la collectivité, au chapitre 12.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°24/01.15/02 – Retrait du groupement de commandes

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 09/11/2022 (délibération n°22/11.07/35), permettant l'adhésion au groupement de commandes pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI,

Vu la convention du groupement de commandes signée par l'ensemble des membres,

Le rapporteur expose :

Suite au lancement du Plan National Pont n° 2

En avril 2023, le gouvernement a étendu le programme de recensement et d'évaluation d'ouvrages à près de 20 000 communes répondant à de nouveaux critères d'éligibilité (Programme national Ponts 2). En juillet 2023, 5 communes, à savoir Domarin, Eclose-Badinières, Meyrié, Saint-Alban de Roche et Sérézin de la Tour ont été retenues pour intégrer ce programme et pouvoir bénéficier gratuitement par l'intermédiaire du CEREMA de la réalisation de visites des ouvrages d'art : ponts et murs de soutènement portant une voirie communale, faisant partie du domaine public. Le CEREMA s'appuie pour la réalisation des visites et état des lieux sur des bureaux d'études privés.

Eu égard de ce nouveau programme et de la sélection de la commune, la commune n'a plus d'intérêt à faire partie de la convention de groupement de commandes pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.

Aussi, conformément à l'article 8 - Retrait de la convention de groupement de commandes, la commune se retire du groupement de commandes initialement constitué.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au conseil municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à retirer du groupement de commandes, la commune d'Eclose-Badinières, pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.

D'INFORMER le coordonnateur du groupement de commandes qui se chargera de notifier cette délibération aux autres membres.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°24/01.15/03 – Enfouissement BT/TEL, Chemin de l'Etang

Le Maire expose :

Le Chemin de l'Etang en partant de la route de Saint-Jean de Bournay jusqu'au cimetière d'Eclose est en très mauvais état, suite notamment aux travaux de remplacement des canalisations d'eau potable. Il y aura lieu de le rénover entièrement rapidement.

Dans cette voie, subsistent des réseaux électriques et téléphoniques aériens, il serait judicieux de prévoir leur mise en souterrain avant la réfection de la voirie.

TE38, (Territoire Energie 38), syndicat compétent dans ce domaine a été sollicité pour étudier cette réalisation. Le syndicat ne pourra pas envisager les travaux avant l'année 2024, mais il est recommandé d'engager la procédure au plus tôt pour réserver les crédits en 2024.

Concernant l'enfouissement du réseau électrique

Sur la base d'une étude définitive réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire Territoire Energie de l'Isère, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	**95 183 €**
2 - le montant total de financement externe serait de :	**95 183 €**
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	**0 €**
4 - la contribution de la commune aux investissements s'élèverait à environ :	**0 €**

Concernant l'enfouissement du réseau téléphonique

Sur la base d'une étude définitive réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	**30 202 €**
2 - le montant total de financement externe serait de :	**8 080 €**
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	**981 €**
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	**21 142 €**

Monsieur le Maire propose :

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre concernant les travaux d'enfouissement du réseau électrique, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38,
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maitrise d'ouvrage au budget de la commune.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre concernant les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38,
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

➢ **De prendre acte** du projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération concernant l'enfouissement des réseaux électriques :

Prix de revient prévisionnel :	**95 183 €**
Financements externes :	**95 183 €**
Participation communale prévisionnelle :	***0 €***

➢ **De prendre acte** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **0 €**

➢ **De prendre acte** du projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération concernant l'enfouissement des réseaux téléphoniques :

Prix de revient prévisionnel :	**30 202 €**
Financements externes :	**8 080 €**
Participation communale prévisionnelle :	***21 142 €***

➢ **De prendre acte** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour ***981 €***

➢ **Dit** que les crédits seront inscrits au budget au compte 231 de la section d'investissement.

➢ **D'Autoriser** Monsieur le Maire, à signer tous documents d'ordre administratif ou financier afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°24/01.15/04 – Rénovation énergétique et changement du chauffage de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que :

Dans le cadre de sa politique de développement durable et dans l'optique de maitriser la consommation d'énergie, la commune d'Eclose-Badinières souhaite rénover et améliorer l'isolation de la salle polyvalente, mais aussi remplacer la chaudière au fioul par une chaudière plaquettes forestières, située 315, Rue du 19 Mars 1962.

Cet équipement est utilisé très régulièrement à la fois par les enfants du groupe scolaire pour leurs activités sportives, par différentes associations sportives et culturelles, notamment l'association de danse l'Agny'z Rock and Jazz qui compte plus de 150 adhérents, par le club de football de l'ECBF qui compte 110 licenciés, mais aussi pour des manifestations diverses de nos associations communales ou intercommunales.

L'objectif est de diminuer le cout du chauffage de ce grand volume en améliorant l'isolation et en forçant l'air chaud à rester au plus près du sol.
Il est aussi d'anticipé l'interdiction des chaudières au fioul, cette chaudière date de 1989 et son remplacement se justifie aussi par un apport nécessaire au groupe scolaire Robert HUGONNARD en cas de grand froid.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- De valider le devis de Idonéis pour établir un projet de rénovation et amélioration thermique de la salle polyvalente pour un montant de 238 100 € hors taxe.

- De valider le chiffrage du bureau d'étude Kaleo pour le remplacement de la chaudière par une chaudière au bois plaquettes forestières pour un montant de 310 855 € hors taxes.

- De solliciter une aide des financeurs habituels, Etat, Conseil Départemental la plus élevée possible pour le projet de rénovation et amélioration thermique de la salle polyvalente et remplacement de la chaudière au fioul par une chaudière plaquettes forestières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le devis de Idonéis pour établir un projet de rénovation et amélioration thermique de la salle polyvalente pour un montant de 238 100 € hors taxe.
- **DE VALIDER** le chiffrage du bureau d'étude Kaleo pour le remplacement de la chaudière par une chaudière au bois plaquettes forestières pour un montant de 310 855 € hors taxes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à solliciter les aides auprès des financeurs la plus élevée possible pour le projet de rénovation et amélioration thermique de la salle polyvalente et remplacement de la chaudière au fioul par une chaudière plaquettes forestières.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

5) Questions diverses

- Le personnel : reprise au 08 janvier 2024 de l'agent Marina PELLET, après un congés maternité.

  Evolution du temps de travail, pour l'agent Christine BUTTIN actuellement à 35 heures de temps de travail, évolue vers un mi-temps thérapeutique au 1er janvier 2024, avec un départ à la retraite à la fin du mois de juin en 2024.

  Augmentation du temps de travail pour l'agent Dorine GUILLOT-ARMANET actuellement à 20 heures de temps de travail par semaine : Monsieur le Maire soumet un nouveau contrat de travail à 28 heures par semaine aux conseillers.

  Proposition acceptée par le conseil municipal.

- La CAPI reprend le contrôle des assainissements individuels. Mise en place d'une obligation de contrôle de la conformité, tous les 8 ans (tarif de 137€) ; démarre au 1er trimestre 2024.

- Logement impasse de la cure, T3 de 68 m2 qui se libère (classe énergétique E). Logement composé d'une mezzanine, équipé d'un chauffage électrique, bâtiment qui date de 1974.
  Loyer de 600€, avec 30€ de charges sans compter le chauffage.

- 1ère réunion du CME le mardi 23 janvier 2024, afin de présenter les rôles et les acteurs de la mairie aux nouveaux élus.

- Question sur la demande de subvention du Petit Café pour financer soirée mini-concert du 14 juin 2024 → suggérer à l'association de faire une demande subvention initiatives locales.

- Planning des séances du conseil municipal pour l'année 2024 :

12 février	11 mars	15 avril	13 mai	10 juin
15 juillet	09 septembre	07 octobre	04 novembre	09 décembre

La séance est levée à 21h50.